

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 040 801,444	1 248 581,672
	a- Actions et droits rattachés		1 040 801,444	1 248 581,672
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	268 744,325	320 663,768
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		268 744,325	320 663,768
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 309 545,769	1 569 245,440
	<u>PASSIF</u>		<u>33 021,646</u>	<u>25 340,202</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 312,934	5 502,235
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	26 708,712	19 837,967
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 276 524,123</u>	<u>1 543 905,238</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 313 511,169	1 537 737,299
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-36 987,046</u>	<u>6 167,939</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		-36 987,046	6 167,939
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 309 545,769	1 569 245,440

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>12 699,250</u>	<u>63 892,540</u>
	Dividendes		12 699,250	63 892,540
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>817,591</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>12 699,250</u>	<u>64 710,131</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-18 175,347</u>	<u>-26 443,495</u>
	Revenu net des placements		-5 476,097	38 266,636
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-32 928,634	-33 021,557
	Résultat d'exploitation		-38 404,731	5 245,079
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 417,685	922,860
	Sommes capitalisables de l'exercice		-36 987,046	6 167,939
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 417,685	-922,860
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		3 774,042	-190 623,160
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-93 863,380	-33 904,523
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 138,232	-2 059,230
	Résultat net de l'exercice		-129 632,301	-221 341,834

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-129 632,301</u>	<u>-221 341,834</u>
a- Résultat d'exploitation	-38 404,731	5 245,079
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 774,042	-190 623,160
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-93 863,380	-33 904,523
d- Frais de négociation de titre	-1 138,232	-2 059,230
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-137 748,814</u>	<u>-886 884,189</u>
a- Souscriptions	818,180	199 264,800
- Capital	1 000,000	203 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-181,820	-3 735,200
b- Rachats	138 566,994	1 086 148,989
- Capital	160 000,000	1 117 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-21 433,006	-31 451,011
VARIATION DE L'ACTIF NET	-267 381,115	-1 108 226,023
<u>AN4-Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	1 543 905,238	2 652 131,261
b- En fin de l'exercice	1 276 524,123	1 543 905,238
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	16 481	25 627
b- En fin de l'exercice	14 891	16 481
VALEUR LIQUIDATIVE	85,724	93,677
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	-8,49%	-9,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31-12-2020

Présentation de la société :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2020	% l'Actif
Actions		1 173 527,878	1 040 801,444	79,48%
ATL	2 500	7 728,267	4 062,500	0,31%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	111 104,000	8,48%
BIAT	1 155	133 855,202	108 214,260	8,26%
CARTHAGE CEMENT	34 135	93 778,063	63 730,045	4,87%
OTH	9 172	153 365,495	110 128,204	8,41%
SAH	5 000	52 469,352	61 395,000	4,69%
SAM	23 315	69 136,100	63 160,335	4,82%
SFBT	6 500	68 716,415	123 565,000	9,44%
SOMOCER	40 000	52 570,000	39 640,000	3,03%
SOTIPAPIER	5 000	36 850,000	22 965,000	1,75%
SOTUVER	11 500	36 923,762	80 339,000	6,13%
SOTUVER NG 20	2 527	16 520,900	16 551,850	1,26%
TELNET	6 500	52 028,183	54 548,000	4,17%
TPR	20 000	83 086,855	83 240,000	6,36%
UIB	5 750	125 682,244	98 158,250	7,50%
Total		1 173 527,878	1 040 801,444	79,48%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	220 790,600
TOTAL	220 790,600

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	432 344,870	338 481,490	-93 863,380
TOTAL	432 344,870	338 481,490	-93 863,380

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>Revenus des Actions</u>	<u>12 699,250</u>	<u>63 892,540</u>
TOTAL	12 699,250	63 892,540

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 268 744,325 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Disponibilités	268 744,325	320 663,768	20,52%
Total	268 744,325	320 663,768	20,52%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591
TOTAL	0,000	817,591

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>6 312,934</u>	<u>5 502,235</u>
	Frais de gestionnaire	1 276,472	1 572,067
	Frais de dépositaire	319,122	393,015
	Frais de distributeurs	4 717,340	3 537,153

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>26 708,712</u>	<u>19 837,967</u>
	Etat, retenue à la source	1 568,999	2 193,441
	Redevance CMF	108,335	130,178
	Charges à payer sur l'exercice	25 031,378	17 514,348

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	1 648 100
* Nombre de titres	16 481
* Nombre d'actionnaires	90
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 000
* Nombre de titres émis	10
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	160 000
* Nombre de titres rachetés	1 600
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -267 381,115 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2020 est de 14 891 contre 16 481 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u>	<u>1 537 737,299</u>	<u>1 537 737,299</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 000,000</u>	<u>1 000,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-160 000,000</u>	<u>-160 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-65 226,130</u>	<u>-102 213,176</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 774,042	3 774,042
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-93 863,380	-93 863,380
- Frais de négociation de titres	-1 138,232	-1 138,232
- Régularisation des sommes capitalisables	20 070,416	20 070,416
- Résultat de l'exercice antérieur	6 167,939	6 167,939
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-236,915	-236,915
- Sommes capitalisables		-36 987,046
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u>	<u>1 313 511,169</u>	<u>1 276 524,123</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2020 s'élèvent à -36 987,046 DT contre 6 167,939 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	-38 404,731	5 245,079
Régularisation du résultat d'exploitation	1 417,685	922,860
Total	-36 987,046	6 167,939

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	18 175,347	26 443,495
Rémunération du gestionnaire	5 192,960	7 555,286
Rémunération du dépositaire	1 298,256	1 888,830
Rémunération des distributeurs	11 684,131	16 999,379

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	32 928,634	33 021,557
Redevance CMF	1 298,256	1 888,830
Services bancaires et assimilés	302,242	1 520,642
Abonnement des charges budgétisées	31 328,136	29 612,085

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	31 328,136	29 612,085
Taxes	279,370	1 198,697
Frais bancaires	112,410	121,130
Publication BO CMF	1 506,000	1 204,200
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,400
Frais AGO et publications	8 268,477	5 925,871
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,600
Autres	0,079	0,187

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

Données par action	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	0,853	3,926	2,494	2,604	2,984
Charges de gestion des placements	- 1,221	- 1,604	- 1,358	- 1,296	- 1,259
Revenu net des placements	- 0,368	2,322	1,136	1,308	1,724
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 2,211	- 2,004	- 1,196	- 1,500	- 1,150
Résultat d'exploitation	- 2,579	0,318	0,059	0,192	0,575
Régularisation du résultat d'exploitation	0,095	0,056	0,053	0,078	0,078
Somme capitalisables de l'exercice	- 2,484	0,374	0,112	0,114	0,653
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,253	11,566	2,089	14,447	11,584
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	- 6,303	- 2,057	- 9,020	- 1,158	- 7,383
Frais de négociation de titres	- 0,076	0,125	0,356	0,127	0,251
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	- 6,126	13,748	6,574	13,162	3,950
Résultat net de l'exercice	- 8,705	13,430	6,515	12,971	4,524
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-	-	-	-
Résultats non capitalisables de l'exercice	- 6,126	13,748	6,574	13,162	3,950
Régularisation du résultat non capitalisable	0,657	3,562	1,010	0,448	1,336
Sommes non capitalisables de l'exercice	- 5,469	10,186	7,584	12,714	2,614
Distribution de dividendes	-	-	-	0,652	0,359
Valeur liquidative	85,724	93,677	103,489	96,017	84,069
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	2,54%	1,75%	1,23%	1,62%	1,28%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	-2,96%	0,28%	-0,06%	-0,21%	0,64%
Actif net moyen	1 298 181,731	1 888 739,839	2 485 436,744	1 968 845,714	2 173 405,671
Nombre d'actions au 31/12	14 891	16 481	25 627	21 274	24 156

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 309 546 dinars et un déficit de l'exercice de <129 632> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,34% de l'actif au 31 mars 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,11% de l'actif au 30 Juin 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,69% de l'actif au 30 Septembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,52% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 1 298,256 dinars

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV, * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2020 à 5 192,960 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2020, ces commissions s'élèvent à 11 684,131 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI